

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1793

présenté par

M. Rodwell, Mme Lebec, M. Kasbarian, M. Forissier, M. Vojetta, M. Boucard, M. Marion,
Mme Klinkert, M. Caure, Mme Le Peih, M. Mazaury, M. Moulliere, Mme Gérard, M. Becht,
M. Croizier, M. Vuibert, M. Latombe, M. Bazin, M. Sitzenstuhl, M. Viry, M. Frébault, M. Ledoux,
M. Woerth, Mme Piron, M. Labaronne et Mme Vidal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.